

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1905)
Heft: 50

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Ce journal paraît 8 fois par an : de Novembre à Juin.

Janvier 1905

N° 50

Januar 1905

Prix du numéro 25 cent.
Prix de l'abonnement pour non sociétaires . Fr. 5 — par an.

Preis der Nummer 25 cent.
Abonnementspreis für Nichtmitglieder . . Fr. 5 — per Jahr.

SOMMAIRE :

1. Le rôle de la Société des Peintres et Sculpteurs suisses dans la lutte contre l'enlaidissement des villes et paysages (fin).
2. Communications du Comité central :
 - a) Consultation des sections sur la question de la Présidence et du Comité central.
 - b) Commission fédérale des Beaux-Arts.
 - c) Avis.
3. Correspondance des sections.
4. Liste des membres de la Société.

LE ROLE DE LA SOCIÉTÉ

des Peintres et Sculpteurs suisses
dans la lutte contre l'enlaidissement des villes
et des paysages.

(FIN)

Il est donc grand temps que la Société des Peintres et Sculpteurs suisses entreprenne énergiquement la lutte contre l'enlaidissement incessant de nos villes et paysages, et s'associe à ce qui a déjà été fait dans ce domaine. Il est évident que ce sont surtout les artistes qui doivent lutter contre la laideur ; c'est là un de leurs rôles ; et il n'est pas du tout à notre honneur que des groupements se soient déjà organisés dans ce but, dans certaines villes suisses, qui ne sont pas dus à l'initiative des artistes. D'autant

plus que c'est non seulement notre devoir, mais que c'est encore notre intérêt. Nous avons en effet tout intérêt à assurer à nos villes, à nos rues, à nos édifices, la plus grande somme de Beauté possible, afin que l'éducation esthétique du public suisse, dont l'enthousiasme pour les manifestations de l'art n'est déjà pas extraordinaire, ne soit pas à jamais faussée par l'horrible aspect des nouvelles casernes, quartiers et édifices modernes.

Nous devons donc, pensons-nous, nous efforcer d'arriver entre autres aux résultats suivants :

1° Il faut développer nos écoles d'art dans un sens plus national, en faisant comprendre aux élèves l'esprit de nos manifestations artistiques des temps passés ; leur montrer que les architectes suisses, entre autres, n'ont pas à édifier chez nous des temples grecs ou des palais florentins, qui forcément ne seront pas beaux, puisqu'il leur manquera « l'Harmonie », harmonie avec le paysage, le climat, le sol, le caractère de la race, etc. Nous avons sous tous les rapports intérêt à cela : un intérêt moral d'abord, et aussi un intérêt d'argent, disons-le, puisque l'argument d'argent est en général le seul argument qui porte. Car plus nous développerons notre art dans un sens national, plus l'étranger s'intéressera à ses manifestations. C'est là une chose de simple logique que l'on s'entête pourtant chez nous à ne pas vouloir comprendre. L'étranger ne s'intéressera nullement à nos manifestations d'art, si celles-ci sont du sous-art français, allemand ou italien. Tandis